



www.hyzaeku.fr

Newsletter Printemps 2024





Une histoire d'écureuil

Fourrure de feu, moustaches frémissantes, petits yeux noirs brillants, oreilles terminées par de longs pinceaux de poils. Vous l'aurez reconnu, nous parlons de l'écureuil roux.

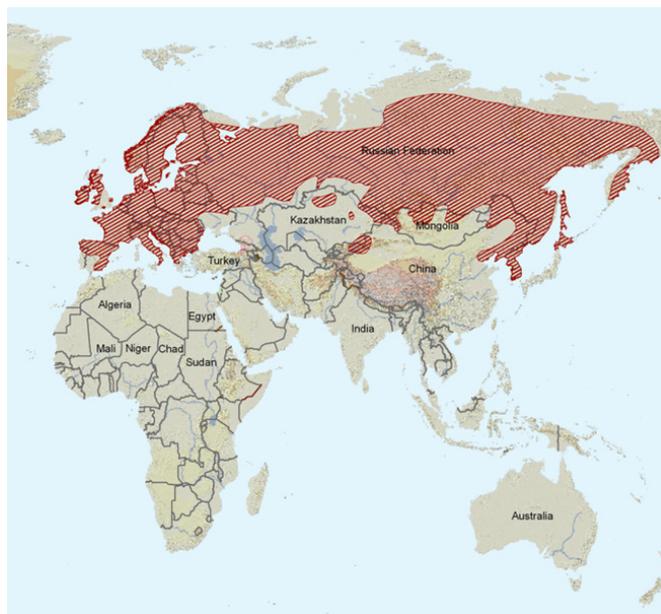
Avec sa silhouette fine et élancée et sa queue touffue aussi longue que son corps, l'écureuil nous est familier. Il réjouit par son agilité, sa beauté, sa grâce, car dans le vaste tableau forestier que compose la nature, l'écureuil roux est un virtuose des hauteurs.

Petite présentation

L'écureuil roux est un rongeur qui fait partie de la famille des sciuridés, aux côtés des marmottes et des sousliks. C'est le plus gros des rongeurs forestiers présents en France, avec un poids moyen de 250/400g environ.

Fait exceptionnel pour un rongeur, il est entièrement diurne, c'est-à-dire qu'il vit le jour et dors la nuit. Il tire son nom grec et latin (*Sciurus vulgaris*) de sa queue (gr sciouros, « celui qui se met à l'ombre de sa queue »).

C'est la seule espèce présente originellement dans nos contrées et on le trouve dans toute l'Europe jusqu'aux confins de l'Asie, sur l'île de Hokkaido au Japon (excepté en Sicile, Sardaigne, sud-ouest de l'Espagne et Portugal, Islande, Grèce



Répartition de l'écureuil roux

DES NOUVELLES DE LA RÉSERVE

et localement en Angleterre où il a disparu. Plus de 40 sous espèces ont été décrites par le passé mais il existe, du point de vue génétique, une très grande homogénéité de l'espèce). Plusieurs espèces importées dans les années 1960 comme animaux d'agrément se rencontrent aussi désormais : l'écureuil de Corée (2 espèces du genre *Tamias*, originaire d'Asie), l'écureuil gris (*Sciurus carolinensis*, originaire d'Amérique du nord), l'écureuil de Pallas (*Callosciurus erythraeus*, originaire d'Asie). Tous causent une pression localement intense sur les populations d'écureuils roux.

Il est très difficile de différencier mâles et femelles au premier coup d'œil. Ils ont sensiblement la même taille et la même couleur. Couleur qui peut naturellement varier du roux-gris au gris-noir, ce qui l'amène parfois à le confondre avec l'écureuil gris (qui lui n'a pas de pinceaux de poils sur les oreilles). Son ventre est toujours blanc, cela permet de le différencier de l'écureuil de Pallas. On peut noter que les individus foncés se rencontrent plutôt en montagne (ils peuvent vivre jusqu'à 2000 m d'altitude), et les roux plutôt en plaine.



Écureuil de Corée



DES NOUVELLES DE LA RÉSERVE

Un mammifère arboricole

C'est un animal dont l'existence est intimement liée à celle des arbres. Il est surtout inféodé aux forêts de conifères et aux forêts mixtes (avec conifères et feuillus). Il est ainsi bien présent dans les forêts boréales d'Europe septentrionale et de Sibérie, et dans les forêts montagnardes d'Europe plus méridionale, mais aussi dans les plantations sylvicoles de résineux. Il peuple également les forêts de feuillus de plus basse altitude, mais avec des densités de population beaucoup plus faible car il en exploite moins bien les principales ressources, notamment les glands des chênes qu'il assimile mal et qu'il consomme donc très peu. De manière opportuniste, il habite les agglomérations urbaines, notamment les parcs boisés, où il est souvent nourri par les humains. Il peut alors atteindre des densités plus importantes que naturellement à l'état sauvage.

Bien qu'il descende souvent à terre pour chercher ou enterrer de la nourriture, c'est dans les arbres matures que l'écureuil est maître. Il y bondit des extrémités des branches les plus fines, caracole d'un arbre à l'autre, se suspend habilement la tête en bas aux troncs rugueux.

C'est dans les branches à mi-hauteur qu'il y construit ses nids, où il passera la nuit, la saison

froide et les journées de mauvais temps. S'il y a une chose que l'écureuil n'apprécie pas, ce sont les périodes de forts vents. Il ne sortira alors pas de sa cachette, parfois pendant plusieurs jours. On peut le comprendre, pour un acrobate de précision comme lui.

Il possède un nid principal agrémenté de plusieurs nids secondaires, de formes rondes (d'un diamètre d'environ 50 cm) fabriquées de lanières d'écorce, de branchages, et dont l'intérieur est tapissé de mousses, de feuilles et d'herbe. Il va fréquenter plusieurs nids en parallèle, un comportement anti-prédateur. Il arrive également qu'il s'installe dans des cavités d'arbres (anciens nids de pics) pour s'abriter, voire également pour mettre bas. Il n'est pas rare non plus d'observer des nids dans les structures des habitations, sur le rebord d'une fenêtre par exemple, dont un montant du volet est rabattu.

Il n'y cache pas de nourriture, ici, les chambres et salons ne sont pas des cuisines. Mésanges et roitelets utilisent d'ailleurs très souvent les nids des écureuils pour dormir. Encore une fois, on peut observer les cohabitations multiples et profitables de tous ces animaux vivants ensemble.



DES NOUVELLES DE LA RÉSERVE

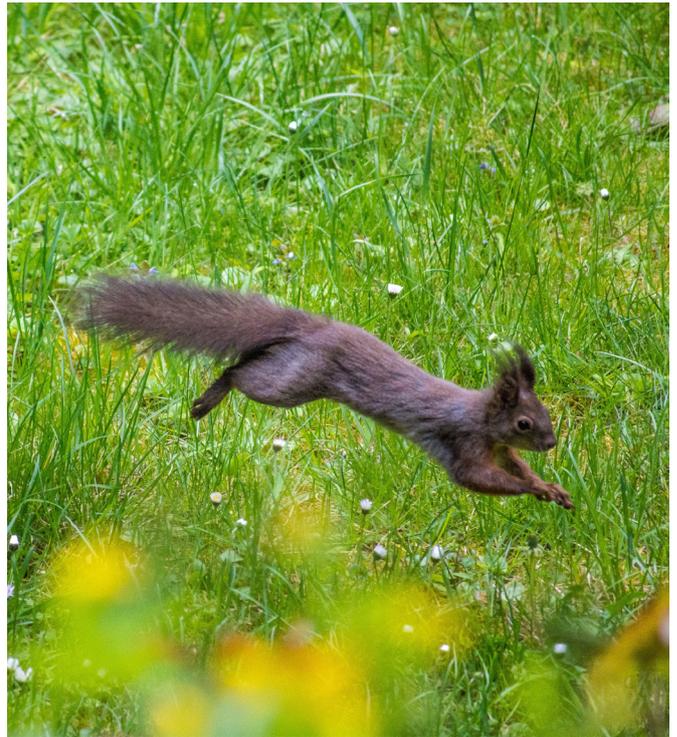
Actif toute l'année

Son rythme d'activité est variable selon les périodes de l'année, avec un pic principal en fin de matinée en hiver, et deux pics le reste du temps, à l'aube et avant le coucher du soleil. Ces pics sont plus prononcés en été, saison durant laquelle il est peu actif en milieu de journée, rejoignant son nid, ou somnolant sur la branche d'un arbre.

Au contraire de ses cousines les marmottes ou les tamias de Sibérie, l'écureuil roux n'hiberne pas pendant la saison froide. Il lui faut alors chercher constamment de la nourriture, ce qui n'est pas tâche aisée au cœur de l'hiver. On comprend mieux pourquoi les conifères (pins, sapins, mélèzes, épicéas) qui produisent des graines très riches en énergie sont si appréciés et vitaux pour l'écureuil (en hiver, il peut avoir besoin d'écailler jusqu'à 100 cônes d'épicéas par jour !).

Ce qui nous amène à son régime alimentaire : l'écureuil roux est un omnivore opportuniste. Il consomme les graines contenues dans les cônes des conifères, qu'il décortique efficacement en arrachant chaque écaille en faisant tourner le cône entre ses mains, soit d'un côté, soit de l'autre. Il mange aussi des noix, des noisettes, des faines, des châtaignes, des bourgeons (notamment en fin d'hiver et début de printemps), des fleurs d'arbres, des graines d'arbres précoces ou encore vertes (ormes, frênes, érables, tilleuls, charme, etc.), quelques baies et fruits à pulpe. Il peut aussi écorcer des branches afin de lécher la sève (ce qui lui a valu l'inimitié de certains forestiers, bien que la densité d'écureuil soit si faible que les « dégâts » le soient aussi). Il peut également consommer une quantité assez importante de champignons, au sol et sous forme de mycélium dans le sol (qui peut constituer jusqu'à 80 % de ses déjections, et qui peut aussi expliquer la bonne germination des graines qu'il enterre). De manière générale, ces champignons contiennent en grande partie des spores non digestibles par l'écureuil et sont donc peu nutritifs, mais ils sont abondants et facilement détectables pour l'odorat de l'écureuil.

Très occasionnellement, il peut consommer des insectes, des œufs et des jeunes oiseaux encore au nid.



DES NOUVELLES DE LA RÉSERVE

Ce n'est pas un mythe, l'écureuil est prévoyant pour l'hiver. Fait bien connu des adages populaires, l'écureuil enterre un nombre considérable de graines (chaque écureuil enterre ainsi des milliers de fruits à coques) pour constituer ses réserves hivernales, où la disponibilité en nourriture se fait nulle ou très réduite. Grâce à son flair extraordinaire, il pourra ainsi les retrouver, même sous une épaisse couche de neige. Ces cachettes vont également constituer de bons gardes manger pour d'autres animaux, comme des oiseaux (les casse noix ou les pics par exemple) qui, l'observant de loin, iront les piller tranquillement un peu plus tard. Les écureuils jouent ainsi un rôle fondamental dans la dissémination des graines des arbres, assurant des conditions de germination optimales, et en fournissant des ressources alimentaires disponibles pour d'autres animaux.

L'idée cependant que les écureuils, comme les geais des chênes « oublient » où ils ont caché leurs réserves me semble bien loin des réalités de ces animaux, et une simplification bien humaine des choses.



Une brève histoire de famille

Les écureuils roux sont de nature plutôt solitaire. Les densités de populations sont faibles (variant de 0,5 à 1,5 ind./ha selon les années dans les forêts de conifères). Il ne perd son caractère solitaire que lors des périodes de reproduction, où lorsque les ressources alimentaires sont très abondantes, comme dans les parcs. Il fréquente un secteur appelé domaine vital où les individus cohabitent. Sa superficie varie en fonction du type d'habitat, de la distribution de la nourriture, selon les saisons et du sexe des individus : entre 2 et 20 ha généralement pour les femelles et entre 5 et 30 ha pour les mâles. Le domaine vital des mâles, plus important en période de reproduction, couvre ceux de plusieurs femelles.

Deux pics de reproduction sont observés, l'un en hiver (décembre à janvier) et le second au printemps.

Selon leur condition physique et les disponibilités en nourriture, les femelles écureuils feront 1 ou 2 portées par an. Après une gestation de 38 à 40 jours environ, elles mettront bas de 3 à 4 petits en moyenne, entre février et avril et entre mai et août. Les femelles allaitent leurs petits environ 2 mois. Face à une menace, elle transporte ses petits, un par un, dans un autre nid. Les mâles n'interviennent pas dans l'élevage des jeunes et quittent le nid « commun » dès la naissance.

Les jeunes demeurent quelques mois à proximité de leur nid de naissance, puis se dispersent pour trouver un secteur propice à leur installation. Les distances parcourues se font en fonction du sexe des individus, des densités et surtout des ressources disponibles.

On estime à 80% environ le taux de mortalité des jeunes écureuils lors de la première année.

On observe des variations importantes des populations d'écureuils d'une année à l'autre. Cela s'explique par plusieurs facteurs. La disponibilité en nourriture premièrement, les arbres ont tendances à avoir des sortes de cycles de fructifications,

DES NOUVELLES DE LA RÉSERVE

s'étalant sur plusieurs années, chaque espèce ayant la sienne (cela veut dire que naturellement, les arbres n'ont pas la même densité de fructification chaque année, mais tous les deux, trois, quatre ou cinq ans par exemple). Les écureuils étant totalement dépendants des fructifications des arbres pour survivre et étant sensible aux variations du climats, cela explique en partie ces variations. Une mauvaise année où les arbres ont une fructification faible verra alors un fort taux de mortalité.

Ajouté à cela, on observe une réduction de la reproduction des femelles lorsque les ressources sont peu abondantes, ou au contraire lorsque les densités de populations augmentent (effet densité-dépendant). Cela est notamment à l'origine de l'absence de pullulation chez cette espèce lors des bonnes années.

Anecdotes de comportement

L'écureuil a souvent des habitudes régulières, empruntant le même chemin de branches en branches aux mêmes heures. Il n'aime ni les grosses chaleurs, ni le fort vent.

Il se déplace au sol par petits bonds, les jambes arrière écartées, à la vitesse d'un homme au pas.

L'ouverture des fruit durs semble apprise et non acquise. Rongeant un trou pour les plus inexpérimentés, ils développent ensuite une technique plus efficace par la suite. Chaque écureuil semble avoir ses petites préférences alimentaires.

L'écureuil aime se baigner en se roulant sur de la mousse humide. Ce fait est si mignon qu'il m'a semblé important à noter.



DES NOUVELLES DE LA RÉSERVE

Prédateurs et menaces

Le plus grand prédateur naturel de l'écureuil roux est la martre des pins. Les rapaces diurnes comme l'épervier et l'autour des palombes, les pies, le chat sauvage sont également des prédateurs.

Le chien et le chat domestique provoquent des mortalités importantes dans les portées d'écureuils.

En France, comme dans le reste de l'Europe, la collision sur les routes est un facteur important de mortalité de l'écureuil roux. La fragmentation de ses habitats contribue à augmenter ce risque de mortalité. L'espèce, amenée à se déplacer pour assurer ses besoins en nourriture ou de reproduction, doit faire face à l'augmentation incessante de la circulation. Les écureuils ne sont pas rapides au sol, se déplaçant en petits bonds, il est rare qu'ils arrivent à éviter les voitures. De plus, les îlots forestiers de plus en plus entourés de routes ou de champs isolent les populations entre elles.

La chasse et le braconnage ont été une cause de régression ou de disparition locale au début du XXe siècle (on l'accusait de manger les œufs dans les nids). L'écureuil roux n'est pas considéré comme une espèce menacée, mais ses effectifs de populations baissent un peu plus chaque année. Il est désormais classé comme espèce protégée. D'autre part, la gestion sylvicole intensive (et une forte régression du bois mort et du bocage) diminue le nombre d'espèces et la disponibilité des champignons pouvant affaiblir certaines populations d'écureuils en les privant d'une source importante de nourriture (notamment en hiver).

Des arbres de plus en plus jeunes, qui ne fructifient encore peu ou pas, des coupes importantes d'arbres plus matures, des coupes rases sont autant de facteurs préjudiciables pour l'écureuil, qui a besoin d'arbres en pleine capacité de reproduction pour survivre et des forêts matures pour y trouver les ressources nécessaires.

L'écureuil est aussi menacé par la pollution (y compris via les champignons qu'il consomme et qui concentrent certains polluants). Dans les zones pauvres et acides, l'écureuil roux ronge fréquemment des os de mammifères, ou

des bois de cervidés (il pourrait trouver là une source supplémentaire de calcium. Le problème est que les mammifères stockent dans leurs os environ 80 % du plomb qu'ils accumulent dans leur vie, ainsi que certains radionucléides ou d'autres polluants). Or des quantités parfois très importantes de plomb de chasse ou de plomb de guerre se sont accumulées dans certains écosystèmes forestiers.

L'écureuil est comme beaucoup d'animaux très sensible aux maladies et parasitoses lorsqu'il est affaibli ou mal nourri, ce qui expliquerait, comme nous l'avons vu précédemment que ses densités augmentent les années où la production de glands, noisettes ou cônes est importante alors qu'il régresse les années de disette (avec chute du nombre de petits quand la nourriture manque). Nous pouvons ajouter à cela des compétitions alimentaires là où des espèces introduites d'écureuils se sont implantées, c'est le cas notamment en Angleterre et la majeure partie de l'Irlande avec l'écureuil gris. L'écureuil gris est beaucoup plus adapté aux forêts de feuillus que l'écureuil roux, et a tout simplement fait disparaître l'écureuil roux. Il est aussi porteur sain d'une maladie, qui affecte les populations d'écureuil roux. L'écureuil gris se répand aussi en Italie, et on peut s'attendre à ce que les Alpes soient franchies prochainement. Il en de même avec l'écureuil de Pallas dans certaines régions du sud de la France comme les Alpes-Maritimes, où l'écureuil roux n'est plus observé.



Martre des pins

DES NOUVELLES DE LA RÉSERVE



L'observer

Difficile de résumer la vie entière d'un animal sur quelques pages de papier. Pour mieux connaître les écureuils, il convient d'aller les observer en nature tout simplement. Dans un environnement adéquat, il est relativement facile d'observer des écureuils. Des indices de leur présence pour commencer, pourront nous indiquer si nous sommes sur la bonne piste : des amas de copeaux de pommes de pins aux sols, ainsi que des cônes partiellement rongés en quantité : un écureuil à manger sur une branche au-dessus. Des noisettes fendues en deux : un écureuil est passé par là. En s'arrêtant quelques minutes en silence et en écoutant la musique de la forêt, on peut alors entendre des petites dents ronger une noix ou une noisette, des griffes tourner autour d'un tronc, en levant les yeux, une petite touffe rousse vaque à proximité. Les écureuils ne sont pas particulièrement farouches. D'ailleurs, quiconque a déjà passé du temps en forêt s'est sûrement déjà fait vertement houspiller par un écureuil. Ils ne sont en général pas avares de « compliments » au sujet de votre présence. Mais s'ils ne sont pas dérangés, vous pourrez les observer dans les différentes phases de leur vie avec une grande joie.



Que faire si on trouve un écureuil ?

Les écureuils vivants de plus en plus fréquemment à proximité des humains (ou plutôt les humains vivant de plus en plus fréquemment dans les anciennes zones forestières), il est de plus en plus fréquent de croiser des écureuils en détresse, surtout des petits.

Premièrement, en cas de forte chaleur, veillez à toujours disposer de coupelles avec de l'eau propre à disposition des animaux, et le plus possible hors d'atteinte des chats.

Une forte tempête ou l'intervention de l'homme (élagage, coupe de bois...), peut entraîner la chute du nid et ainsi des jeunes en période de reproduction. La femelle dispose de nids secondaires dans lesquels elle peut transporter ses petits en cas de problèmes et elle le fait assez régulièrement. Cependant, en cas de chute du nid, les petits à terre seront à la merci de prédateurs (chien, chat, renard, pie, corneille noire...), en particulier à proximité des habitations.

Par méconnaissance des moeurs de l'écureuil

roux, le premier réflexe sera généralement de recueillir cet animal et d'essayer de le sauver.

Dans la mesure du possible, essayer de replacer le nid dans un arbre proche si cela est réalisable, ou en mettant les jeunes hors d'atteinte des prédateurs. Dans la plupart des cas, la femelle viendra les chercher et les installera dans un nid de sauvegarde.

Si, en soirée, la femelle n'est pas intervenue, il pourrait alors être possible de les recueillir. Cette opération est fastidieuse, car ils auront besoin de beaucoup de soins, notamment la nécessité de les alimenter très régulièrement, toutes les deux heures environ, et de les maintenir au chaud (la température interne des écureuils est de 39 degrés). Élever à la main un animal sauvage est un engagement sur le long terme. Les animaux ainsi imprégnés ne seront pas armés face au défi de la vie en nature. Chercher le centre de soin de la faune sauvage le plus proche est encore la meilleure solution.

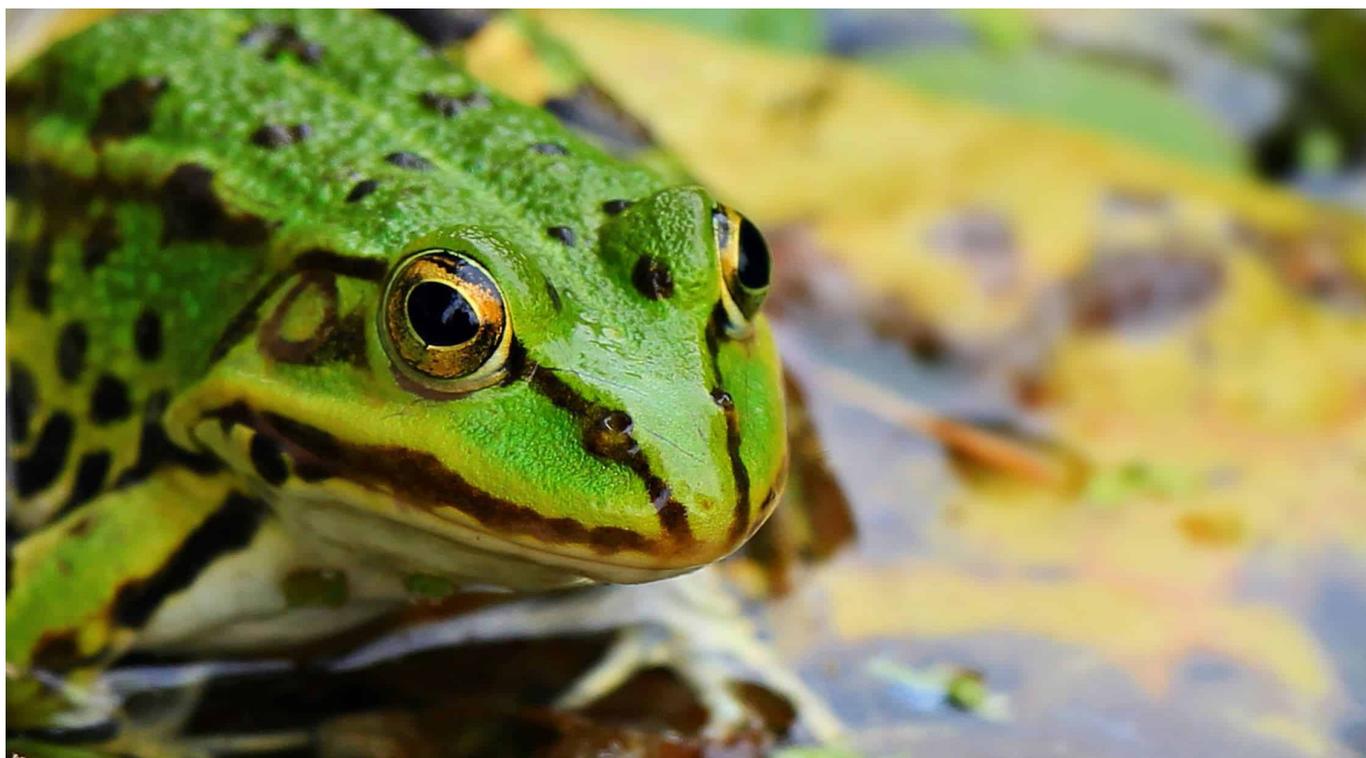
(Toutefois, rappelons la loi : il est formellement interdit de détenir des écureuils roux en captivité, l'espèce étant protégée.

Espèce intégralement protégée (Protection nationale de l'espèce et de son habitat (arrêté du 23 avril 2007 publié le 10 mai 2007) Article L.411-1 du Code de l'Environnement).

Souhaitons une vie prospère à l'écureuil roux, et continuons de protéger intégralement les forêts matures dans lesquelles il évolue.

Florelle Antoine





Grenouille verte

Aidons les amphibiens !

C'est à la fin de l'hiver et au début du printemps qu'un phénomène important a lieu : le déplacement en masse de nombreuses espèces d'amphibiens, anciennement dénommés les batraciens. Autrement dit, la grande famille des grenouilles, crapauds, tritons et salamandres.

C'est la migration vers leurs zones de reproduction. Ils doivent pour cela y aller à pattes, et faire face à de nombreux dangers, notamment la traversée des innombrables routes qui morcellent la nature. Les batraciens se doivent de rejoindre, pour leurs reproductions, des zones humides : lacs, étangs, ruisseaux, marais, fossés etc. Celles-ci disparaissant un peu plus chaque année.

Nous allons voir quelques actions que nous pouvons faire pour aider au mieux les amphibiens autour de nous, participer à leurs conservations, et peut-être même les inviter dans nos jardins et nos communes.

Avant cela, un petit topo sur les amphibiens s'avère bienvenu, car bien que faisant partie intégrante de notre folklore culturel, nous les connaissons souvent de manière incomplète. En découvrant un peu plus leurs caractéristiques, leur mode de vie, nous serons plus à même de les

comprendre et d'agir pour mieux les respecter, comme les voisins proches qu'ils sont.

Je vous ai préparé une version « courte », ici présente. Si vous souhaitez en savoir un peu plus, je vous invite à lire la version longue, présentée sur le site internet hyzaeku.fr.



Grenouille rousse

UNE ACTION POUR LA SAISON

Un peu d'écologie

Le terme amphibien (amphi : double, bios : vie) indique que ces animaux vivent à la fois dans le milieu aquatique et dans le milieu terrestre. Généralement, les amphibiens passent d'une vie larvaire aquatique à une vie adulte terrestre, suite à des métamorphoses. Ils partagent avec les reptiles un « sang froid », c'est-à-dire que contrairement aux mammifères ou aux oiseaux par exemple, leur température corporelle dépend de celle de l'environnement.

En France métropolitaine, les amphibiens sont « classés » en 2 groupes, faciles à distinguer. Les Anoures sont les grenouilles, crapauds, rainettes... caractérisés par l'absence de queue à l'état adulte. Les Urodèles sont les tritons et les salamandres, qui conservent une queue fonctionnelle, même après leur métamorphose en adulte.



Salamandre tachetée



œufs de grenouilles



œufs de grenouilles & de crapaud commun

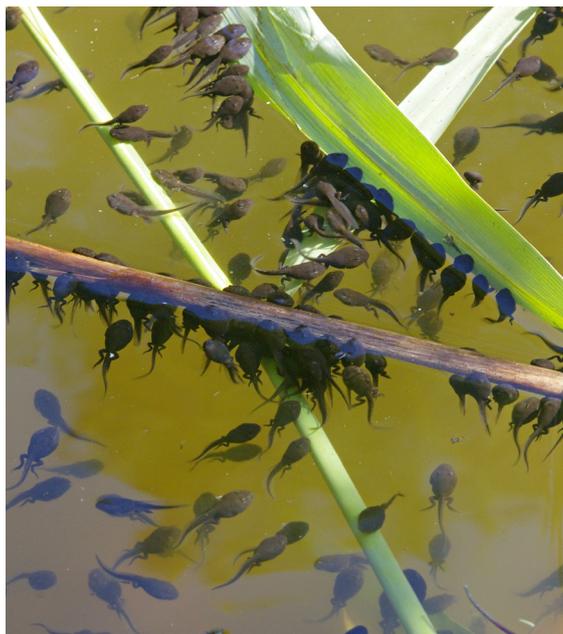
Les amphibiens donc, pondent leurs œufs en milieux aquatiques. Sans milieux aquatiques, pas de reproduction. Les larves ont des branchies, grandissent, se transforment, et développent des poumons une fois adultes, ce qui leur permet alors de sortir de l'eau. Les grenouilles pondent des œufs ronds, entourés d'une sorte de bulle gélatineuse et regroupés en gros paquets. Les crapauds pondent leurs œufs sous forme de longs filaments accrochés aux plantes aquatiques. La durée de leur développement dépend des espèces, des ressources et des températures du milieu aquatique. Cela peut durer de quelques semaines à plus d'une année.

Tous les adultes amphibiens sont des prédateurs carnivores, consommant une grande variété de proie. Ils sont eux-mêmes consommés par de nombreux autres prédateurs, ce qui en fait un « maillon » d'une grande importance pour un très

grand nombre d'animaux.

Selon les espèces, les adultes passeront plus ou moins de temps dans l'eau et sur terre. Car contrairement à une idée répandue, aucun batracien de chez nous ne vit uniquement dans l'eau. Une fois adulte, ils vont vivre de façon plus ou moins forestière, alternant les phases printanières de reproduction proches ou dans les milieux aquatiques, les phases estivales terrestres, les zones d'hivernages, entrecoupés de grandes migrations d'un site à l'autre. Une autre migration a ainsi lieu à l'automne pour rejoindre les quartiers d'hiver. Ils ont à ce moment-là un déplacement nocturne, privilégiant généralement les périodes humides de pluie.

UNE ACTION POUR LA SAISON



Têtards de crapaud commun

Les menaces pesant sur les amphibiens

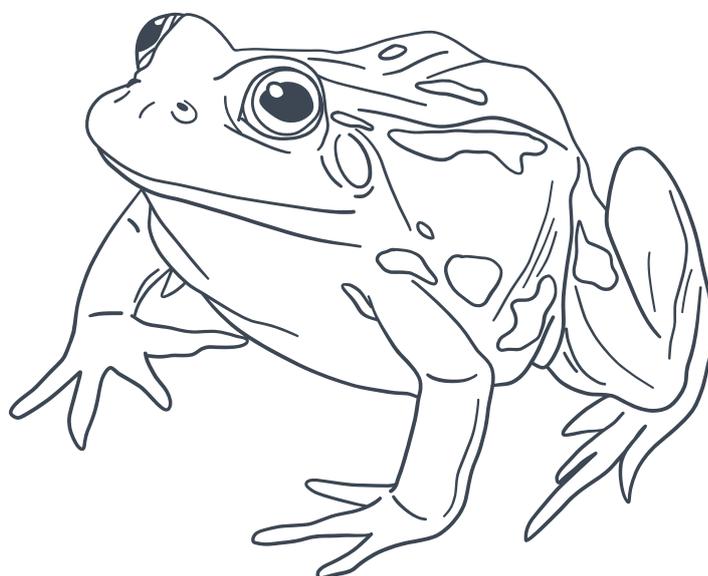
Les menaces pesant sur les amphibiens sont nombreuses et variées. De leur dépendance au milieu aquatique, ils sont directement concernés par la pollution de l'eau, et la disparition des zones humide (on estime que 87% de zones humides mondiales ont disparu depuis la fin du 19^{ème} siècle). De plus, une maladie cryptogamique (due à un champignon) affecte les batraciens du monde entier. Ce champignon menace à lui seul plus d'espèces que toutes les autres maladies reconnues scientifiquement à ce jour. La pollution sonore affecte également les amphibiens, surtout les anoues (les grenouilles et les crapauds), qui chantent pendant leur période nuptiale, provoquant un stress important.

Et, pour revenir au cœur du sujet de cet article : la traversée des routes pendant les périodes migratoires, les batraciens y sont particulièrement sensibles. Alors pour les éviter, plusieurs solutions s'offrent à nous.

Leur rôle dans l'écosystème

Les amphibiens sont des prédateurs carnivores. Ils consomment de grandes quantités d'invertébrés et d'insectes, que ce soit dans l'eau ou sur terre. Tous ces animaux, du stade larvaires au stade adulte, sont eux-mêmes consommés par de nombreux autres animaux, comme des oiseaux et des mammifères. Ce sont des maillons essentiels en tant que prédateurs et en tant que proies.

Maintenant que nous en savons un peu plus sur la vie de ces petites créatures, voyons les multiples menaces qui pèsent sur elles, car celles-ci sont nombreuses. Le lien qui unit les amphibiens à l'eau et à la terre nous rappelle avec quelle considération et quels soins nous devrions nous occuper de celles-ci.



UNE ACTION POUR LA SAISON

Comment aider les amphibiens ?



1 *Avoir conscience de leurs périodes de migration*

Elles sont aux premières pluies de redoux de fin d'hiver et aux pluies d'automne lorsqu'il fait encore doux la nuit. À ces moments-là, une vraie vigilance sur la route permet de les éviter au mieux. Les migrations ont souvent lieux massivement. Si vous croisez un crapaud sur la route, vous en croirez certainement d'autres sur le tronçon, le mieux est alors de leur faire traverser la route. N'oubliez pas de porter des gants fins en latex, ou d'avoir toujours les mains humides pour les toucher afin de ne pas abîmer leurs peaux sensibles. Attention aussi aux restes de crèmes cosmétiques ou de savon que vous pourriez avoir sur les mains. Vous ne craignez rien à toucher les crapauds, c'est plutôt l'inverse. Le poison dont peut être enduit leur peau est parfaitement inefficace au contact pour les humains.



2 *La mise en place de crapauducs*

De nombreuses associations œuvrent pour mettre en place des filets de protection le long des routes les plus fréquentées par les amphibiens durant les migrations. Des sceaux sont enterrés tous les 10m, ainsi, en longeant l'obstacle, ils tombent dans les sceaux. Des bénévoles vident alors les sceaux tôt les matins en leurs faisant traverser les routes. C'est peut-être un peu cocasse, mais ce sont ainsi des milliers d'amphibiens qui sont épargnés à chaque printemps. Le mieux à faire est de vous rapprocher de ces associations si vous souhaitez vous aussi participer. Vous aurez en plus la chance de pouvoir observer de près des animaux qu'on ne voit quasiment plus depuis une décennie. Vous apprendrez aussi les bonnes pratiques pour les manipuler. Des associations regroupent également les observations de batraciens écrasés, cela permettant de mettre en place, les années suivantes, ces systèmes. N'hésitez pas à en parler à vos élus.



3 *Avoir un jardin attractif pour les amphibiens*

C'est un jardin avec une zone humide bien-sûr mais aussi des endroits où ils peuvent vivre le reste de l'année, riche en milieux variés et favorisant ses proies (insectes etc.). Ils ont en outre besoin de gros tas de feuilles mortes, de branchages, de creux, de murs en pierres sèches à cavités humides pour leur stase hivernale et pour se cacher la journée. Ne sous-estimez pas ce point. Il faut également laisser des zones de « trafic », des zones de déplacement non tondus et aux abords des haies pour qu'ils puissent se déplacer.

Nous pouvons noter que de nombreuses morts sont à déplorer lors des phases d'entretiens du jardin. Difficile pour une grenouille, un crapaud ou un triton de sauter ou de marcher plus vite que votre tondeuse, rotovale, coupe barrière, tondeuses robots etc... Le bruit de ces appareils ne suffit pas à les faire fuir et leur déplacement est très, très lent, si nous les comparons à la majorité des autres animaux. Prenez toujours le temps de remuer les herbes pendant un moment avant de les couper. Il en est de même pour déplacer les tas de feuilles ou de bois. Le mieux est simplement d'attendre le redoux définitif du printemps avant de les bouger. Nous sommes ainsi assurés que grenouilles, crapauds et tritons sont sortis de leur stase hivernale. Attention aussi de ne pas retourner le compost en hiver car c'est une très bonne cachette hivernale.

Créer des zones humides est bien-sûr l'étape indispensable pour attirer à coup sûr des batraciens dans votre jardin. Et pour cela, pas besoin d'un vaste étang. De petits trous d'eau peuvent déjà faire venir quelques espèces. Toutes ont des besoins différents et celles qui se présenteront dans une vaste étendue ne seront pas les mêmes que dans un trou d'eau de la taille d'une gamelle. Cependant, des tous petits trous, s'inspirant des trous d'arbres creux remplis d'eau en forêts sont déjà des écosystèmes viables pour certains. Alors si la mise en place d'un bassin ou d'un étang n'est pas possible, privilégiez pleins de petites zones humides ! Un ancien bac à sable, un ancien évier recouvert d'une toile étanche... tout est possible. Vous trouverez sur internet ou dans les livres de nombreux exemples de marres naturelles et de points d'eau qui raviront bon nombre d'animaux aux alentours.

Attention toutefois à ne pas mettre de poissons dans ces bacs à batraciens. Les poissons sont de grands mangeurs d'œufs et de têtards. Sur de petites surfaces, poissons introduits et batraciens ne font pas bon ménage.

J'espère que ces quelques lignes vous donneront envie d'en savoir plus sur ces animaux, de prendre le temps de les découvrir, de les observer, de les chérir. Les amphibiens nous rappellent que les zones humides et la présence de l'eau est indispensable, et fait partie intégrante de nombreux paysages. À nous de les préserver et de leur permettre de revenir, ramenant ainsi la vie dans toute sa splendeur.

Florelle Antoine



Baleine à bosse

Les baleines sont-elles sauvées ?

On entend beaucoup parler d'extinction des espèces, de réchauffement climatique, et, de manière générale, des mauvaises nouvelles concernant notre belle planète. Et pour cause, elles représentent une réalité dans laquelle nous avons tous un rôle à jouer. Mais il est aussi important de souligner les bonnes nouvelles. Bien que rien ne soit acquis et que nous ayons beaucoup d'efforts à faire pour rétablir l'équilibre du vivant, on ne peut que noter que l'écologie est devenue un sujet récurrent dans nos vies, là où il y a quelques décennies encore, il était très rare qu'on entende parler d'environnement.

Aujourd'hui, tous les médias traitent d'écologie, de nombreuses associations existent, les individus se mobilisent, les jeunes en parlent, des recherches sont financées, et les gouvernements ainsi que les organisations internationales adoptent régulièrement des mesures de protection. Il reste beaucoup à faire mais, dans plusieurs domaines, on progresse.

Une série d'articles de fonds sur la vie marine sera publiée sur la newsletter dans les mois à

venir. Pour ce mois-ci, nous souhaitons célébrer une bonne nouvelle concernant un animal marin qui fascine la plupart des humains : la baleine.

Ces mammifères aquatiques impressionnent d'abord nécessairement par leur taille, qui peut atteindre jusqu'à 30 mètres de long pour les baleines bleues, ce qui en fait le plus gros animal vivant sur terre. Les baleines fascinent aussi par ce mélange de puissance et de sérénité qu'elles nous offrent à chacune de leur respiration à la surface. Et comment ne pas être touché par leur chant, qui fait vibrer en nous le calme et la vastitude des océans. On peine à imaginer la multitude de baleines qui peuplaient les mers avant les chasses intensives qui ont été pratiquées durant les derniers siècles, mais si on examine le nombre de baleines chassées au 20^{ème} siècle (environ mille baleines par an étaient tuées en 1900, contre 15 000 à 20 000 à la veille de la Première Guerre mondiale, et 20 000 à 30 000 dans les années 20), il est probable qu'elles étaient autrefois des millions...

LES BONNES NOUVELLES DE LA PLANÈTE

Des mesures efficaces pour aider les baleines

Les états ont constaté le danger qui menaçait les baleines et ont pris des mesures. En 1946, la convention de Washington a permis la création de la Commission Baleinière Internationale (CBI), qui existe encore aujourd'hui. Des quotas restrictifs ont alors été imposés pour la chasse, et cette convention a progressivement été ratifiée par la plupart des pays du monde (dont la France). Constatant que la survie de cette espèce restait menacée, la CBI a renforcé ces mesures de protection et a rédigé en 1986 un moratoire interdisant totalement la chasse commerciale des baleines, et ce jusqu'à ce que les différentes espèces ne soient plus menacées d'extinction. Cet accord n'est pas parfait, mais il a permis une réelle protection des baleines : aujourd'hui, les baleines sont sur le point d'être sauvées.

Cela est vrai en tout cas pour plusieurs espèces. La population de « Rorqual commun » par exemple, a doublé depuis 1970 ! Dans les années 50, la baleine à bosse était proche de l'extinction (450 individus recensés), et on estime aujourd'hui leur nombre à 84 000. Le nombre de baleines franches australes est passé de 7000 en 2001 à environ 25 000 actuellement, soit une augmentation de plus de 350%. Le nombre de baleines boréales, de baleines grises et de baleine de minke est lui aussi en augmentation de façon significative. Il a même été identifié la baleine pygmée, qui vient d'une famille de cétacées qu'on croyait éteinte depuis 2 millions d'années (sur ce sujet assez étonnant vous pouvez lire l'article, plutôt technique, paru sur le site royal society, ou celui plus simple du site the lost cetacean).

Ces chiffres montrent que nous pouvons agir et que lorsque les états se positionnent en faveur de la protection des espèces, ça fonctionne !



Baleine franche de l'atlantique nord



Baleine de bryde



Rorqual commun

Des efforts à poursuivre

S'il est important de célébrer l'inversion des courbes sur plusieurs espèces de baleines, il l'est tout autant de continuer d'oeuvrer à leur sauvegarde.

Nous avons encore à stabiliser les progressions, et surtout à sauver d'autres espèces qui restent menacées et ont besoin de notre aide. Il s'agit notamment des baleines bleues, des baleines de bryde, des baleines noires et des baleines franches de l'atlantique nord.

Certains pays comme le Japon, la Norvège, l'Islande ou le Groenland, continuent de pratiquer une chasse d'au moins 100 baleines par an. En 2022, selon la CBI, 1390 baleines auraient été pêchées dans le monde, dont 1171 par ces 4 pays.

A noter également qu'il y a d'autres facteurs sur lesquels nous pouvons agir pour sauver les baleines.

Tout d'abord, le trafic de bateaux sur certaines routes maritimes qui coupe des couloirs de migration et des aires de repos de nombreuses espèces de baleines, entraînant une grande mortalité par les collisions avec les bateaux de marchandise. Il est difficile d'avancer un chiffre, mais plusieurs associations et organismes mobilisés pour la défense des baleines affirment que ces collisions sont la première cause de mortalité des baleines. Face à cela, on peut se réjouir de plusieurs initiatives mises en place pour réduire les accidents. Parmi elles, on peut citer la création d'un logiciel (REPCET) permettant à chaque navire équipé de renseigner et d'être renseigné sur la présence de cétacés sur sa route via la communication satellite et un serveur de traitement informatisé à terre, le Whale safe qui fournit lui aussi des données quasiment en temps réel sur la présence de baleines, ou encore le développement d'un logiciel d'intelligence artificielle permettant de détecter les sons émis par les baleines. On peut aussi citer l'exemple du Canada, qui a imposé la réduction de la vitesse de circulation des bateaux dans le très fréquenté détroit de Cabot pendant toute la saison estivale, et lorsque la présence de baleines est signalée dans différentes zones maritimes. Celles-ci sont



Krill

repérées grâce à une surveillance effectuée par plusieurs biais : des survols aériens, l'observation depuis des bateaux, des hydrophones dans des lieux stratégiques, et le passage de planeurs acoustiques.

Enfin, il existe un autre point de vigilance dans la sauvegarde des baleines. Ce géant des mers a besoin pour se nourrir d'un tout petit crustacé : le krill, dont il consomme plusieurs tonnes par jour. Or le krill est aussi courtisé par les hommes, notamment en Russie, en Norvège, aux Philippines et au Japon, où il est utilisé pour nourrir les poissons d'élevage. On les trouve également de plus en plus proposés comme compléments alimentaires en gélule d'huile, pour leur richesse en oméga 3. Ici, en plus d'une action possible des états, chacun d'entre nous peut agir, par ses choix de consommation, pour faire le maximum afin que les baleines puissent continuer à bénéficier de leur nourriture en abondance.

Enfin, pour mieux connaître cet animal, quoi de mieux que d'écouter son chant ?

Hélène Saing

une action à la portée de tous

Comme vous le savez, une des finalités d'Hyzaeku est de créer des lieux de régénérescence pour la faune et la flore. Dans ce cadre, l'association a décidé de transformer sa première réserve naturelle en zone refuge et d'extraire celle-ci de la zone de chasse de sa commune. Dans cet article, nous souhaitons vous partager les étapes-clés à suivre si vous souhaitez également convertir votre propriété en havre de paix pour la faune sauvage. En effet, chaque terrain - qu'il soit grand ou petit - abrite la vie. Et à chaque instant, celle-ci mérite d'être chérie. C'est pourquoi, dans cet article, nous arpenterons les chemins administratifs vous permettant de transformer votre lieu en un havre de paix et de régénérescence.

Le cadre actuel

Si l'article L.422-1 du Code de l'Environnement dispose que « nul n'a la faculté de chasser sur la propriété d'autrui sans le consentement du propriétaire ou de ses ayants droit », la réalité est bien différente ! Suivant l'adage « qui ne dit mot consent », la jurisprudence estime que les chasseurs n'ont pas besoin de l'autorisation express des propriétaires pour chasser sur leurs terres...⁽¹⁾. Pour que votre terrain devienne un havre de paix, il faut donc entreprendre des démarches actives grâce auxquelles vous signifieriez votre opposition. C'est ce que l'on appelle communément l'opt out.



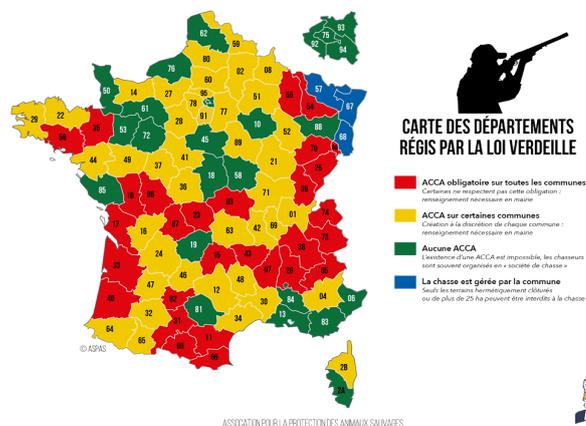
Des régimes différents en fonction des départements

En France, le droit de chasse est soumis à trois régimes différents. De fait, le type de démarches que vous devrez entreprendre pour extraire vos terres des zones de chasse dépendra d'une part, de la forme juridique de la corporation de chasseurs présente sur votre lieu et d'autre part, du département dans lequel se trouve votre commune.

Les chasseurs peuvent opter pour deux formes juridiques distinctes :

- Une société de chasse (il s'agit d'une simple association de chasseurs suivant le régime de la loi de 1901)
- Une Association Communale de Chasse Agréée (ACCA, modèle suivant le régime de la loi Verdeille de 1964)

Afin de savoir à quel régime sont soumis les chasseurs de votre commune, référez-vous à la carte ci-contre :



1. « La loi qui ne permet la chasse sur le terrain d'autrui qu'autant qu'elle a lieu avec le consentement du propriétaire n'exige pas que ce consentement soit exprès » arrêt Cass., ass. plén., 12 juin 1846 : DP 1846. 4 64. « L'autorisation tacite de chasse découle de l'exercice de la chasse au vu et au su du propriétaire » Paris 12 janv. 1963 : JCP 1963. IV 4083.

LA PROTECTION DE LA NATURE

Société de chasse – loi 1901

Si selon la carte créée par l'ASPAS et les informations que vous aurez récoltées en mairie votre terrain relève d'une société de chasse, vous devrez entreprendre les démarches suivantes pour extraire vos terres :

1) Adressez une lettre recommandée avec accusé de réception au Président de la Société de chasse concerné, en précisant simplement que vous souhaitez interdire la chasse sur votre terrain sur le fondement de l'article L.422-1 du Code de l'environnement. Dans ce document, n'oubliez pas de signaler le ou les numéros de parcelles concernées.

Au sein de ce courrier, vous préciserez :

A- votre adresse personnelle

B- la superficie de la parcelle visée par la restriction

C- le ou les numéros de cadastre de celles-ci

Vous annexerez également à cette lettre :

D- les documents faisant état des droits de propriété sur le terrain concerné

E- une copie du plan cadastral.

2) Disposez des panneaux « Propriété privée – chasse interdite » sur votre terrain. L'idéal est d'en placer un tous les 200 mètres.

Une fois ces formalités réalisées, l'interdiction sera immédiate et définitive. Vous veillerez également à transmettre une copie de ce courrier à votre mairie et à en conserver une que vous pourrez présenter aux éventuels chasseurs « baladeurs ».

Association Communale de Chasse Agréée (ACCA)

L'article 422-10 du Code de l'environnement² précise que lorsqu'une Association Communale de Chasse Agréée existe, les chasseurs ont le droit de chasser sur l'ensemble du territoire des terrains de la commune à l'exception de trois cas :

- s'ils sont situés dans un rayon de 150 mètres autour de toute habitation ;
- s'ils sont entourés d'une clôture ;
- s'ils ont fait l'objet de l'opposition du/des propriétaires du terrain qui, au nom de convictions personnelles opposées à la pratique de la chasse, interdisent l'exercice de cette pratique sur leurs biens.

Ce droit résulte d'un arrêt de la Cour européenne des Droits de l'Homme du 29 avril 1999, l'arrêt Chassagnou³. Cet arrêt modifie l'inclusion forcée des terrains dans le périmètre de la chasse et l'adhésion obligatoire des propriétaires contre leur gré à l'association de chasse de leur commune. Grâce à cette décision de justice, tout propriétaire jouit d'un droit de retrait de sa ou ses parcelles des zones de chasse pour "convictions personnelles opposées à la pratique de la chasse". Cette démarche qualifiée d'opposition de conscience ne nécessite aucune justification complémentaire

En résumé, si votre terrain ne dépasse pas un rayon de 150 mètres autour de votre habitation ou que ce dernier est entièrement clôturé, votre terrain est automatiquement protégé. Aucune démarche ne sera donc nécessaire.

2. « Lorsqu'une ACCA existe, les chasseurs ont le droit de chasser sur l'ensemble du territoire de chasse de l'ACCA, ce dernier étant constitué de tous les terrains situés sur la commune, à l'exception de ceux : 1° Situés dans un rayon de 150 mètres autour de toute habitation ; 2° Entourés d'une clôture telle que définie par l'article L. 424-3 ; 3° Ayant fait l'objet de l'opposition des propriétaires ou détenteurs de droits de chasse sur des superficies d'un seul tenant supérieures aux superficies minimales mentionnées à l'article L. 422-13 ; 4° Faisant partie du domaine public de l'Etat, des départements et des communes, des forêts domaniales ou des emprises de Réseau ferré de France et de la Société nationale des chemins de fer français ; 5° Ayant fait l'objet de l'opposition de propriétaires, de l'unanimité des copropriétaires indivis qui, au nom de convictions personnelles opposées à la pratique de la chasse, interdisent, y compris pour eux-mêmes, l'exercice de la chasse sur leurs biens, sans préjudice des conséquences liées à la responsabilité du propriétaire, notamment pour les dégâts qui pourraient être causés par le gibier provenant de ses fonds. Lorsque le propriétaire est une personne morale, l'opposition peut être formulée par le responsable de l'organe délibérant mandaté par celui-ci. »

3. Dans cet arrêt, la Cour européenne des droits de l'homme constate que la mise en oeuvre de la loi du 10 juillet 1964 entraîne des violations du droit au respect des biens, du droit d'association négatif et du principe de non-discrimination affirmés par la CEDH et la jurisprudence européenne. Chassagnou et autres c/ France du 29 avril 1999.

LA PROTECTION DE LA NATURE

Si tel n'est pas le cas vous pouvez activer votre droit à l'opposition de conscience en suivant la démarche suivante⁴ :

- Adressez une demande de retrait par courrier recommandé⁵ avec accusé de réception au président de la Fédération des chasseurs⁶ de votre territoire.

- Dans votre demande, veillez à préciser les informations suivantes :

A- votre adresse personnelle

B- la superficie de la parcelle visée par la restriction

C- le ou les numéros de cadastre

D- des documents faisant état des droits de propriété dont fait l'objet le terrain concerné

E- une copie du plan cadastral⁷

Ensuite, la Fédération transmettra votre dossier au président de l'ACCA de votre département; Celui-ci aura deux mois pour donner son avis et le communiquer à la Fédération départementale des chasseurs ;

À partir de la réception de votre dossier, la Fédération des chasseurs dispose d'un délai de 4 mois pour vous délivrer l'attestation stipulant que votre terrain est sorti de la zone de chasse concernée par l'ACCA.

Une fois votre demande actée, vous devrez poser au minimum un panneau mentionnant « Propriété privée, Chasse interdite » sur votre terrain. Bien entendu, vous devrez également vous engager à ne pas chasser. L'opposition de conscience n'étant ouverte qu'aux non-chasseurs.

Attention, soyez vigilants : votre demande ne pourra être prise en compte que lors de la révision du territoire de l'ACCA. Autre point d'attention : elle devra être entreprise dans un délai de 6 mois maximum avant ladite révision⁸. Et, celle-ci n'a lieu que tous les 5 ans...

A titre d'exemple, si la révision de l'ACCA vous concernant est prévue pour le 26 décembre 2024, votre demande doit impérativement être notifiée au Président de la Fédération départementale des chasseurs avant le 26 juin 2024. Passée cette échéance, votre terrain ne sera retiré qu'à la prochaine modification soit en juin 2029.



4. Décret n°2019-1432 du 23 décembre 2019

5. Article R.422-52 du Code de l'Environnement : « L'opposition mentionnée à l'article L. 422-18 est formulée par les personnes mentionnées aux 3° et 5° de l'article L. 422-10, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un envoi recommandé électronique au sens de l'article L. 100 du code des postes et des communications électroniques. A l'appui de leur demande, celles-ci joignent les justificatifs mentionnés au premier alinéa de l'article R. 422-24 ...)

6. Article L422-18 du Code de l'environnement : « La personne qui la formule la notifie au président de la fédération départementale des chasseurs. (...) » Consultez le site de la LPO, vous y trouverez un courrier type de demande de retrait de l'ACCA. Cette association pourra également vous aider à créer votre refuge.

7. Article R.422-24 du Code de l'Environnement : à l'appui de leur opposition, les personnes mentionnées aux 3° et 5° de l'article L. 422-10 doivent joindre toute justification pour la détermination tant de la surface du territoire intéressé que des droits de propriété dont il est l'objet...)

8. Article L.422-18 du Code de l'environnement : « L'opposition formulée en application du 3° ou du 5° de l'article L. 422-10 prend effet à l'expiration de la période de cinq ans en cours, sous réserve d'avoir été notifiée six mois avant le terme de cette période. À défaut, elle prend effet à l'expiration de la période suivante. »

LA PROTECTION DE LA NATURE

Le cas particulier de Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle



Vous l'aurez remarqué, ces trois départements sont colorés en bleu sur la carte située sur la page plus haut. Et pour cause, ils bénéficient d'un régime totalement différent (et en défaveur du droit de propriété⁹).

Ainsi, dans ces trois départements, le gibier est considéré par le droit local comme relevant du patrimoine des communes. Il doit donc être géré

et réglementé par celles-ci et ce, avec le soutien d'une police de chasse spécifique. Le droit de chasser est loué par adjudication publique ou, dans certaines conditions, par convention de gré à gré ou par appel d'offres, pour une durée de 9 ans¹⁰, selon un cahier des charges type, validé au niveau de la préfecture.

Dès lors, les propriétaires fonciers n'ont aucun droit sur la chasse effectuée sur leur propriété. Concrètement, il leur est impossible d'interdire l'abatage de gibier ou l'accès de leur propriété aux chasseurs... Exception faite de deux situations : soit leur terrain est entièrement clôturé¹¹, soit sa superficie est supérieure à 25 hectares et ce cas de figure n'est possible que si le propriétaire est lui-même chasseur¹²....

Si vous résidez en Alsace-Moselle, les seules démarches significatives que vous pourriez entreprendre seraient donc de clôturer votre terrain ou d'oeuvrer pour que votre commune soumette la chasse sur les lots qu'elle loue à des conditions de temps (interdiction de chasse certains jours ou certaines heures) ou de lieu (à proximité des habitations notamment)¹³.

Que faire en cas de non-respect ?

Les chasseurs continuent de venir en dépit de vos démarches et de la présence des panneaux sur votre terrain ? **Agissez rapidement :**

- Appelez les agents de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) (14). Ils recueilleront votre plainte et s'ils constatent l'infraction, ils verbaliseront immédiatement les chasseurs.
- À défaut de flagrant délit, récoltez des preuves : photo, vidéo des tireurs chez vous ou de leur chien de chasse... puis déposez plainte en vous rendant au commissariat ou à la gendarmerie de votre choix.
- Contactez la LPO pour vous aider à faire respecter vos droits.

Voici leurs coordonnées : Siège national LPO France - Fonderies Royales, 8 rue du Dr Pujos. CS 90263. 7305 Rochefort Cedex Tél: 05 46 82 12 34

Au plaisir d'arpenter vos havres de paix !

Pénélope Heimann

9. L429-2 et suivants du Code de l'Environnement : « Le droit de chasse sur les terres et sur les espaces couverts d'eau est administré par la commune, au nom et pour le compte des propriétaires. »

10. Article L429-7 du Code de l'Environnement.

11. L424-3 du code de l'environnement. « Un mur ou un grillage continu fera alors office d'obstacle au passage des chasseurs et des gibiers à poils ».

12. Article L429-4 : « Le propriétaire peut se réserver l'exercice du droit de chasse sur les terrains d'une contenance de vingt-cinq hectares au moins d'un seul tenant, sur les lacs et les étangs d'une superficie de cinq hectares au moins. »

13. Si cette démarche, vous intéresse, consultez l'excellent guide rédigé par l'ASPAS sur « Interdire la chasse sur les biens communaux dans le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Moselle » téléchargeable via le lien suivant : <https://www.calameo.com/read/0071455820130bb40eb10?view=scroll&page=1>

14. <https://www.ofb.gouv.fr/>

Le savez-vous ?

Tout le monde sait que certaines plantes font des fleurs. C'est comme rappeler que les feuilles des arbres sont vertes ou que le ciel est bleu. Et quel bonheur renouvelé pour nos sens chaque année ! Ce que nous savons moins, c'est que chaque fleur (fécondée) donne un fruit. Ou plutôt que tout fruit provient d'une fleur. Bon, nous pouvions le deviner puisqu'il est acquis aujourd'hui que les abeilles et les autres pollinisateurs par exemple sont nécessaires pour voir apparaître des pommes

ou des abricots. Puisqu'une action de fécondation, c'est-à-dire de transport du pollen mâle vers les ovules femelles est nécessaire pour ce type de végétaux. Ceci dit, nous n'allons pas entrouvrir ici le monde de la reproduction des plantes, aussi époustouflante et complexe soit-elle.

Les plantes à fleurs constituent environ 90 % à 96 % des plantes présentes et recensées sur la planète en dehors des océans. Donc, la très grande majorité des

plantes que nous croisons tout au long de notre vie. Si nous suivons ce raisonnement, comme l'herbe par exemple, font-elles des fleurs ? Et bien oui, toutes les poacées (c'est le nom de la famille botanique, aussi nommée « graminées ») font des fleurs et des fruits. Le blé et les autres céréales sont d'ailleurs bien connus pour cela.

Et donc, si vous vous demandez si les pâquerettes ou la luzerne font des fruits, la réponse est oui.

En suivant cette logique, si les rosiers (arbustes mondialement renommés pour leurs fleurs) fleurissent, il est logique que toutes les autres espèces d'arbustes fassent de même. Les règles sont souvent difficiles à définir avec le monde végétal, mais celle-ci est bien ancrée.

Et si les pommiers, cerisiers, pêchers, abricotiers et autres fruitiers font des fleurs, il est bien normal que les hêtres, charmes, chênes, frênes, érables et autres arbres en fasse aussi n'est-ce-pas ? D'où viendrait les glands ou les noix sinon ? C'est bien le cas ! Certains arbres comme le tilleul sont même renommés pour leurs floraisons. Si nous ne voyons pas les fleurs des autres arbres de nos régions, c'est que nous ne les cherchons pas, ou que nous ignorons leur présence tout simplement.

Il faut dire qu'elles peuvent être plutôt discrètes. Tous les arbres ne fleurissent pas comme le marronnier, avec ses impressionnants « cônes » de fleurs ! Cela s'explique principalement par la méthode de transport du pollen que les arbres ont choisi. Pour ceux qui ont choisi la dispersion par le vent, comme c'est le cas pour de nombreux arbres et arbustes de nos régions, pas besoin de mettre le paquet pour attirer les pollinisateurs. L'effet visuel est donc de fait plus réduit.

Vient ensuite le temps de différencier les fleurs mâles des fleurs femelles, parfois sur le même individu, parfois sur des individus différents, parfois dans la même « fleur », avec des parties mâles et des parties femelles. Je vous l'ai dit, parmi les plantes, tout est permis !

(Pour cette fois, nous mettons de côté les conifères, qui ne fleurissent pas au sens stricto sensu des botanistes).

Mais quand on sait ce que l'on cherche, et que l'on prend le temps de vraiment observer nos frères arbres, c'est tout un monde qui s'ouvre devant nos yeux. Il faut aussi tomber au bon moment. Selon les variations du climat, à nous de guetter le moment que choisissent chacun des arbres pour fleurir ! On assiste alors à une symphonie savamment orchestrée, un ballet époustouflant de jaunes, de verts, de blancs, de dorés, de roses qui s'unissent, parfois les uns après les autres, parfois en s'entremêlant.

Pour vous inspirer, voici quelques images de floraison d'arbres et d'arbustes de nos régions, que nous connaissons moins. Je vous ai donc mis des fleurs mâles et des fleurs femelles pour chacun ! Sous forme de petit quizz, à vous de retrouver à qui appartient quoi !



Châtons mâles de noyer



Fleurs mâles de chêne rouge

QUIZZ BOURGEONS

Saurez-vous reconnaître ces fleurs ?

- Frêne élevé - *Fraxinus excelsior*
- Charme commun - *Carpinus betulus*
- Noisetier - *Corylus avellana*
- Peuplier - *Populus tremula*
- Érable - *Acer pseudoplatanus*
- Sycomore - *Acer pseudoplatanus*
- Noyer commun (mâle) - *Juglans regia*



1 : Noisetier (femelle à gauche, mâle à droite)
 2 : Charme commun
 3 : Peuplier tremble (Tanja Joss)
 4 : Frêne élevé
 5 : Érable cycomore
 6 : Noyer commun (femelle)





HYZAEKÛ

*Un immense merci à nos donateurs
et soutiens réguliers!*

Chers amis,

Votre soutien régulier à notre association est une véritable bouffée d'oxygène pour notre mission de préservation des réserves naturelles intégrales. Merci infiniment pour votre générosité continue.

En plus d'agrandir les forces de notre équipe et d'avancer sur le projet d'une seconde réserve naturelle, nous travaillons à la création de panneau pédagogique pour cette année, afin que les réserves que l'on crée soient aussi un espace de sensibilisation et de prise de conscience.

Nous avons aussi besoin de l'aide de tous pour trouver la seconde réserve, si vous avez par chez vous une forêt d'un seul tenant, d'une taille minimum de 20 hectares n'hésitez pas à nous faire remonter l'information.

De plus, n'oubliez pas que vous pouvez aussi nous aider gratuitement en utilisant le moteur de recherche Lilo. Chaque recherche effectuée avec ce moteur de recherche vous permet de reverser des « gouttes d'eau » qui se transforment en don pour notre association. C'est un petit geste précieux qui contribue à nous aider.

<https://www.lilo.org/reserve-naturelle-hyzaeku/>

Encore une fois, merci du fond du cœur pour votre engagement indéfectible envers la protection de notre environnement.

Avec gratitude,

Yohan Anatayha et toute l'équipe Hyzaekû



HYZAEKÛ

Secrétaire Générale

Florelle Antoine

inscription@hyzaeku.fr

+33 (0)6 10 91 90 49

Président - Fondateur

Yohan Anatayha

anatayha@protonmail.com

+33 (0)6 65 54 10 71



www.hyzaeku.fr